

La lettre du Forum de Delphes Démocratie & Développement

21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris - Tél. (33) 01 43 73 26 20 - Fax (33) 01 43 73 26 20 • N°46 Nov-Déc 2001 - 2 euros
Em. Benaki, 30 - 106 78 Athènes - Tél. (301) 38 33 483 - Fax (301) 38 30 974

EDITORIAL

Le (dés)espoir européen

Le choc du 11 septembre avait fait naître chez certains, en même temps que des sentiments d'horreur, l'espoir que quelque chose allait changer dans les relations internationales. En effet, après la colère, nombreux ont été ceux qui, en Europe, mais aussi aux Etats-Unis, ont ressenti le besoin de comprendre les racines de l'attentat dans une perspective de changement des politiques occidentales vis-à-vis du reste de la planète.

On a largement attribué la haine, qui a explosé sur les tours jumelles de New York, à la pauvreté, qui règne sur une grande partie de la planète, alors même que l'Occident, exhibant ses richesses, fait miroiter, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, le « développement » pour tous. D'autres, moins nombreux, il est vrai, ont proposé des interprétations plus fines et plus complexes pour comprendre ces relations insoutenables tissées, au fil des siècles, entre l'Occident et les Autres, et non seulement les Arabes.

Relations dont le nœud n'est pas, en premier lieu, matériel mais profondément psychique et symbolique. C'est le paternalisme et l'arrogance de l'Occident et la soumission des autres qui nourrissent la haine sourde pour ce sauveur autoproclamé qui, bienveillant ou agresseur, argentier ou pillier, fait perdre la face à des milliards d'êtres humains sur la planète, impuissants jusqu'ici, d'opposer autre chose que des révoltes condamnées d'avance.

Les espoirs se sont vite évanouis. L'effort de la compréhension a été enfoui sous les bombes américaines en Afghanistan, dans la démonisation de Ben Laden, dans la nouvelle guerre d'Israël contre la Palestine, dans le chaos argentin et dans la complicité plus ou moins active de l'Union européenne. La loi du talion l'a emporté aux Etats Unis. La victoire sur les talibans a renforcé l'illusion de la toute puissance et la conviction que la guerre pourra être une arme contre la violence.

En Afghanistan, la paix risque d'être de courte durée et le « sauveur » sera d'autant plus haï que l'on sait lui devoir la victoire sur le frère ennemi, mais frère tout de même. Les propos et les projets des dirigeants américains défient les productions hollywoodiennes les plus caricaturales. Le secrétaire américain adjoint à la défense annonce l'extension de la guerre. Les nouvelles cibles portent le nom de l'Irak, de la Somalie, du Yémen et des Philippines, même si le lien de ces pays avec le 11 Septembre n'est pas établi. Par contre, l'Arabie Saoudite ne figure pas dans la liste, lobby pétrolier oblige. Le président américain, après un bref infléchissement de son soutien à A. Sharon, l'encourage à en finir avec Arafat et les Palestiniens et annonce sa priorité de doter l'armée américaine d'avions sans pilote. Et l'opinion américaine approuve la création de tribunaux militaires pour faire juger les étrangers soupçonnés de terrorisme.

Assistons-nous à la décadence d'un empire déserté par la raison et sombrant, tout comme ses adversaires, dans la passion destructrice et auto-destructrice ? L'hypothèse est plausible et pourrait être éclairée par un autre indice qui n'a pourtant rien à faire avec le terrorisme : la catastrophe argentine dont le FMI refuse toute responsabilité, alors même que ce pays a été depuis plus de dix ans son meilleur élève.

Ce qui est frappant dans ce contexte, c'est la passivité des sociétés et des gouvernements européens. Au moment où l'Union européenne dit axer sa politique vis-à-vis des « pays en développement » sur la lutte contre la pauvreté et la défense des droits de l'homme et intervient dans leurs conflits internes, elle devient complice de la banalisation de la violence à l'instigation de ses propres alliés. Au moment où les ONG occidentales prétendent créer la « société civile » dans le Sud, elles laissent s'évanouir celles de leurs propres pays.

Pourtant, la différenciation active de l'Europe, ainsi que d'autres pays occidentaux comme le Canada, par rapport aux Etats-Unis est le seul espoir d'amorcer des relations moins belliqueuses et plus égalitaires avec les autres sociétés de la planète. Il est urgent de faire pression sur les Etats-Unis et utiliser tous les moyens légaux dont on dispose pour que cesse l'escalade. Il faut soutenir les mouvements progressistes dans ce pays. Il faut réorienter les politiques insoutenables des instances « internationales » - FMI, Banque Mondiale, OMC - qui sont en fait la quintessence de l'arrogance occidentale, et laisser aux autres sociétés la marge nécessaire à l'apprentissage de leurs propres erreurs. Il faut modérer la guerre commerciale qui met à genoux les trois quarts de la planète que l'on se propose par ailleurs de développer. Quant aux ONG, le défi réel est devant leur porte : c'est la société civile occidentale qu'il faut recréer.

Sophia Mappa ■

SOMMAIRE

L'éditorial

Le monde

Le monde

Le monde

Le monde

Le monde

La pluralité des principes de régulation des rapports sociaux et de redistribution des richesses qui caractérisent nos sociétés démocratiques (1) tend à se dissoudre face à l'emprise croissante du marché sur nos sociétés.

L'émancipation de l'économie par rapport au politique et à la société s'est traduit non seulement par le recours au mécanisme du marché comme principe dominant de la régulation, mais aussi par l'élargissement des sphères sur lesquelles le marché a prise : c'est la marchandisation croissante du monde (2). *"L'extension de la médiation monétaire"* (3) englutit des pans entiers de la vie sociale et culturelle et appauvrit la diversité des formes de socialité en fragilisant les espaces à partir desquels les individus actualisaient d'autres valeurs qui, jusqu'à présent, étaient préservées d'une commune mesure avec l'argent.

Cette "crise morale et culturelle" est, aujourd'hui, reprise dans les discours managériaux. La fragilisation du "capital social" est, en fait, devenue le point d'ancrage et de justification d'un nouveau discours sur les valeurs, le sens, les normes d'action et, plus largement, l'éthique, produit aujourd'hui par les entreprises, et diffusé de manière systématique auprès des salariés. Si, en apparence, l'écart par rapport aux thèses néolibérales se creuse, la prise en charge du bien commun par les entreprises privées qui est au cœur de ce mouvement est pour le moins préoccupante. Sous couvert de prendre au sérieux la mise en garde des humanistes contre la destruction progressive du tissu social et culturel sur lequel son activité prend pourtant appui, l'économie de marché ne tente-t-elle pas de renforcer son hégémonie en affirmant son propre impact culturel sur la société toute entière ?

1) La marchandisation des valeurs.

Les chartes éthiques, publiées par les entreprises, mettent en scène un choix de valeurs dont on pourrait dire qu'il reflète l'image d'une entreprise qui tend à libérer le sujet du carcan disciplinaire et des morales dogmatiques dans lequel il avait préalablement été enfermé. "L'authenticité", "le souci de soi et des autres", "la créativité", "la transparence", "la visibi-

lité", "l'informel", "la tolérance", "la franchise", "la volonté de dialogue", "le partage des connaissances", "la curiosité" ... sont les valeurs qui doivent guider la conduite des salariés. Des valeurs positives sont ici mobilisées comme figures du désirable et sont offertes aux individus soucieux de s'accomplir et de se réaliser dans un "agir ensemble". Le oui au lieu du non, l'affirmation de soi au lieu de l'abnégation, la positivité au lieu de la contrainte structurent cette nouvelle éthique qui se réclame de l'épanouissement et de la valorisation de l'individu. L'interdit appellerait la restauration ou la clarification de la légitimité de celui qui s'octroie le pouvoir d'obliger. Il induit un "pourquoi", un "au nom de quoi" et réclame une raison. Les valeurs positives, auxquelles il est bien difficile de se soustraire (comment ne pas être d'accord avec le respect de l'autre ?), se passent, elles, de toute justification ou presque. Le registre publicitaire des éthiques d'entreprise (la séduction et le plaisir immédiat pour soi-même, motivé par l'avantage ou l'intérêt privé, en écartant toute considération qui le transcende), au lieu de la propagande ("qui, comme le souligne André Gorz, s'adresse à vous au nom de l'intérêt général pour vous persuader qu'il est dans votre propre intérêt individuel de vous conduire selon l'intérêt supérieur de l'Etat de la Nation" (4)), est, sans doute, symptomatique de cette nouvelle orientation du management moins strictement idéologique dans ses formes, que commerciale et stratégique.

On est loin de l'argumentation qui consiste à démontrer que le sacrifice d'une partie de ses désirs est pour l'individu la seule manière de contribuer au développement et au progrès de la société dans son ensemble et que l'individu, en se soumettant à l'ordre de la raison et par le combat contre sa propre irrationalité, peut atteindre une plus haute satisfaction. L'éthique ne doit pas apparaître comme un dressage, pliant le désir individuel au nom d'une utilité supérieure ou d'un principe supérieur: le bien collectif.

Elle doit répondre au désir des individus tout comme n'importe quel produit ou service doit correspondre à la satisfaction d'un besoin d'ordre privé.

2) L'éthique un nouveau principe d'autorégulation?

Destinées aux salariés, ces chartes ou codes éthiques s'adressent aussi à l'externe, aux citoyens-consommateurs et indirectement au politique, qu'il s'agit de convaincre de la capacité de l'économie de marché à s'auto-contrôler, à s'auto-réguler(5). Les "codes de bonnes conduites sociales" assortis de certifications sont les moyens par lesquels les entreprises entendent affirmer leur responsabilité sociale. Des organismes de garantie extérieurs sont chargés de garantir ces certifications (environ 20 000 audits ont été réalisés en 2000) qui entrent dans la stratégie d'image des firmes. Ainsi peut-on lire dans la plaquette publicitaire d'une entreprise du secteur de la distribution : *"(l'entreprise) assume ses responsabilités d'acteur majeur de la filière bois dans le cadre de la gestion durable des forêts. Pour les résineux, l'entreprise met en place, avec ses fournisseurs et les instances de la profession, une méthode de certification des origines assurée par un organisme indépendant"* (Mars 2000). Ces instances de contrôle n'offrent toutefois pas les garanties d'indépendance attendues et soulèvent de très sérieuses controverses(6), notamment sur leur capacité à faire appliquer le droit des travailleurs. La non-transparence de la composition des organismes de certification, dont les membres sont majoritairement issus du secteur de l'industrie et de l'audit tandis que les ONG et les syndicats sont largement minoritaires, la qualité des audits et leur fiabilité, les modes individualisants d'expression des salariés lors de ces enquêtes et les pressions qui peuvent être exercées, la non-transparence des rapports, dont les résultats sont la propriété des entreprises qui ont payé pour la certification, sont les points sur lesquels

u non sens

Salmon (Université Paris Dauphine, Forum de Delphes)

s'appuie la critique pour mettre en doute la partialité et l'efficacité des contrôles. Ce sont, en définitive, les intentions réelles, mais aussi les effets pervers de ce type d'action qui finissent par être dénoncés. Les certifications sont alors analysées comme des éléments "qui peuvent être un puissant moyen de détourner la finalité de ce qui est admis comme probablement l'instrument le plus efficace (pour reconnaître le droit des travailleurs) : un accord collectif négocié directement."(7).

Ces initiatives qui se multiplient peuvent entrer en tension ou en alliance avec d'autres acteurs : les Etats mais aussi les associations et ONG qui, elles aussi, de plus en plus fréquemment, situent leurs prises de position sur le plan de la défense de l'intérêt général au nom des droits de l'homme. Face aux dérives de la mondialisation de l'économie, c'est le "citoyen du monde" que ces acteurs de la société civile tentent de mobiliser. Dans la mise en place concrète des actions citoyennes, le jeu entre ces différents acteurs paraît tout à fait complexe et encore opaque. Même si de nombreux accords sont passés entre les ONG, les associations et les entreprises dans le cadre de partenariats, les alliances sont fluctuantes. Face aux contestations montantes de la société civile, de grands groupes peuvent chercher, à travers l'élaboration commune de ces codes de bonnes conduites, à enrayer la structuration et la visibilité de ces mouvements. Il s'agit, par exemple, de proposer aux professionnels d'une même branche d'activité de s'auto-discipliner et de le faire savoir pour prévenir une campagne de boycottage qui s'organise(8). La responsabilité sociale, mise en avant, apparaît alors comme le moyen d'éviter que n'éclate ouvertement le conflit sur la place publique et qu'il ne se règle par la recherche de compromis entre les antagonistes et n'appelle au renforcement des cadres juridiques.

A côté de véritables stratégies d'infiltration d'organisation mondiale dénoncées aujourd'hui dans la presse quoti-

dienne(9), le risque que se substituent aux financements publics des financements de fondations privées est souligné par les observateurs qui peuvent voir se dessiner des situations de dépendance des initiatives associatives à l'égard de la philanthropie privée. Dans d'autres cas, c'est l'accroissement du soutien des gouvernements aux initiatives des entreprises qui sert d'appui aux politiques de désengagement de l'Etat à l'égard des initiatives locales(10).

La prise en charge du bien commun par les entreprises privées est loin d'être une évidence. Elle suscite, en effet, bon nombre de questions : ne s'agit-il pas d'organiser la cité autour des impératifs économiques ? Les formes de redistribution directe ne cachent-elles pas des tentatives de passer outre le débat au niveau de la nation ? Les entreprises ne tentent-elles pas, au fond, de concurrencer l'Etat en tant que régulateur et correcteur des inégalités ? Mais, dans ce cas, n'est ce pas alors une porte ouverte à toutes les dérives, sous couvert de responsabilité sociale ? L'entreprise affirme sans doute sa capacité d'être porteuse d'un projet de réarticulation de l'économie et du social. Cependant la "solidarité volontaire", auto-contrôlée et privée, qu'elle défend, entre en tension avec d'autres formes de solidarité : les "solidarités collectives" d'une part, portées notamment par les acteurs de la société civile et d'autre part, les "solidarités obligatoires" qui émanent de l'Etat(11). De la manière dont ces différentes formes de solidarité vont s'articuler, s'opposer ou se fragiliser va sans doute dépendre, pour beaucoup, le système de régulation et de redistribution à venir et sa capacité à toucher toutes les catégories sociales. Selon la domination de l'une ou l'autre de ces formes de solidarités, cette redistribution n'offrira, en effet, pas les mêmes garanties. Face à de tels enjeux, il est donc très probable que le débat qui s'amorce déjà sur la place publique, aille en s'amplifiant, faisant peut-être voler en éclats les consensus affichés et les adhésions passives. ■

(1) B. Perret, *Les nouvelles frontières de l'argent*, Editions du Seuil, janv. 1999, P.20.

(2) C.Comélieu, *Les impasses de la modernité. Critique de la marchandisation du monde*, Editions du Seuil, sept 2000.

(3) B. Perret, *op. cit.*, P.39.

(4) A. Gorz, *Métamorphose du travail et quête du sens, (Critique de la raison économique)*, Editions Galilée, 1991, P.94.

(5) Selon Koslowski, "L'éthique constitue un correctif pour les défaillances de l'économie ou du marché, parce qu'elle diminue les coûts pouvant résulter de la sanction et de la surveillance", "Dans la mesure où ces attitudes éthiques diminuent les coûts de transactions, elles accroissent la capacité de rendement du marché et amoindrissent le recours à une coordination juridique étatique obligatoire" (P.40) L'auteur conclut à la supériorité de la solution éthique par rapport "à la solution étatique" du dilemme proposé par le dirigisme centralisé et de contrôle, car la solution éthique ne provoque pas de coûts de contrôle et de monitoring. Selon lui, "l'analyse confirme que l'Etat n'est qu'un substitut imparfait de l'éthique et que la solution éthique du dilemme est plus efficace que la solution politique." P. Koslowski, *Principes d'économie éthique*, traduit de l'allemand par Anne Saada, Les Editions du Cerf, Paris, 1998, trad. de *Prinzipien der ethischen Ökonomie. Grundlegung der Wirtschaftsethik und der auf die Ökonomie bezogenen Ethik*, Tübingen, 1988. P.93-94

(6) Laure Belot "Les multinationales confrontées au sort des salariés du tiers monde." *Le Monde*, 31 déc/1er janv 2001, P.11.

(7) Le collectif Labour Rights in China, "Les codes de conduite, rideaux de fumée", L'utopie d'une économie de changement social, *Economie et Humanisme*, N°354, Octobre 2000, P. 86-90.

(8) Laurent Zecchini, Les professionnels du diamant cherchent à moraliser leur commerce. L'initiative ne mettra pas fin à la contrebande de Gemme." *Le Monde*, 21 juillet 2000.

(9) "Le complot des industriels du tabac", *Le Monde*, 4 août 2000, P.1.

(10) L. Gardin, J-L. Laville, avec la collaboration de B. Eme, T. Dernoncourt, J. Gautrat, R. Mac Falane, M-C Malo, "Insertion et service de proximité. Vers de nouvelles formes de coopération entre associations et entreprise", *CRIDA/LSCI*, décembre 1997. P.53-57

(11) Nous empruntons les termes de "solidarité collective" et "solidarité obligatoire" à Danièle Demoutier, "Les organisations d'économie sociale peuvent-elles participer à la régulation économique" L'utopie d'une économie de changement social, *Economie et Humanisme*, N°354, Octobre 2000, P. 74-76.

Brèves

◆ Démocratie planétaire ? C'est toujours le même cauchemar !

Plus de 20 pays se pressent sur la dépouille de l'Afghanistan contraint d'instituer un régime démocratique dont l'Alliance du Nord se serait peut être bien passé. Sous prétexte de droits de l'homme, les femmes afghanes auront-elles le choix d'ôter ou non la burka devenue leur ultime refuge ? Et que restera-t-il de la crédibilité de l'action humanitaire odieusement détournée par la propagande américaine ?

Quatre mois après les attentats contre les tours jumelles du World Trade Center, au nom de la « guerre juste » pour la défense du monde libre, les USA ont déployé sur leur sol des mesures de « justice » d'exception bafouant tous les principes démocratiques. Une loi antiterroriste dite « Loi patriotique » autorise tous les abus. Pour être suspect, il suffit d'être originaire du Proche-Orient. Des tribunaux militaires spéciaux sont en place, les procédures de jugement sans appel, pouvant aboutir à des condamnations à mort, seront tenues secrètes pour des décennies. Si la démocratie, c'est bien, et si, comme le rappelle Steve Chapman, « un Etat démocratique que Israël n'hésite pas à appliquer la torture à 85% des détenus palestiniens » alors la torture, est-ce bien ? La terreur comme mode de restauration de la paix, est-ce juste ? Les conventions de Genève imposent le respect des prisonniers de guerre mais, contre les talibans, pas de quartier ! Tout taliban ou arabe-afghan est massacré et on nous parle de « nettoyage » des zones ! Croit-on nous rassurer ?

Heureusement le 13 décembre, une résolution votée par le Parlement européen affirme qu'«un accord général de coopération judiciaire et policière en matière pénale, ne peut être conclu entre l'Union européenne et les Etats Unis».

◆ Ben Laden quelle aubaine !

Les USA ont menacé : « Ceux qui ne sont pas avec nous, sont contre nous... », mais ils n'ont pas eu besoin d'insister beaucoup. Unis dans la même intention répressive, les gouvernements européens ont instauré des législations d'exception. En France c'est la loi de sécurité quotidienne (LSQ) qui vise particulièrement les situations sociales « à risques » : sans papiers, sans-logis, chômeurs, ravers, toxicomanes, prostitués

etc... La police et le pouvoir judiciaire se voient attribuer de nouvelles compétences, relevant normalement de procédures administratives. Voyager sans titre de transport est un délit qui pourrait, en cas de récidive, vous conduire en prison. Le zèle inquiétant, l'empressement vertueux et unanime des gouvernements alliés ne peut réussir à nous faire croire que les USA auraient décidé de libérer le monde de ses dictatures.

Afin de poursuivre l'oppression des tibétains et des tchéchènes, la Chine et la Russie se sont aussi alliés avec les USA. Tchéchènes-Ben Laden même combat ? Les armées russes multiplient les exactions en Tchétchénie sous couvert d'alliance antiterroriste. Selon le secrétaire du Conseil de sécurité russe, Vladimir Rouchaïlo, « les atteintes aux droits de l'homme n'ont pas un caractère massif » ...ah bon ! alors tout va bien...

◆ Mais où se cache-t-il ?

Malgré des semaines de bombardements, Ben Laden serait encore vivant, caché quelque part sous les décombres ? Cela mérite d'insister encore jusqu'à complète destruction de toute zone « suspecte ». 4000 à 5000 soldats afghans devraient participer à la traque au côté de l'ISAF (force internationale d'assistance à la sécurité) comptant elle-même 3500 hommes. (*Le Monde* du 3 janvier). En réalité, Ben Laden pourrait bien être mort ou à l'abri, hors de l'Afghanistan. Cela y changerait-il quelque chose ? Il faut, en effet, qu'il soit vivant et toujours caché pour justifier la poursuite de la violence jusqu'à domination totale.

◆ Guerre juste ? A qui le tour ?

Mépriser le droit international pour la cause de la justice, employer des moyens de destruction à grande échelle sous le prétexte de débusquer une personne, humilier les puissances démocratiques alliées, ce ne sont pas là les moyens d'une guerre juste. La disproportion entre les moyens utilisés et le but prétendu est aberrante. On ne peut qu'avoir des doutes sur la réalité de l'objectif poursuivi. N'assiste-t-on pas à l'installation de la puissance américaine dans la région et partout où ses intérêts exclusifs la porteront ?

«Al Qaida chassée d'Afghanistan, les Etats Unis ont dressé une liste de 7 pays refuges des islamistes, qui devront collaborer dans la lutte antiterroriste- qu'ils le

veillent ou non. (...) Philippines, Somalie, Yémen, Malaisie, Indonésie, Tadjikistan et Ouzbékistan. » Sans oublier l'Irak bien sur, en première ligne de mire et, pourquoi pas le Pakistan ?

Après St. Augustin (Vème siècle) et Thomas d'Acquin (XIIème), c'est au XVIème siècle que la doctrine chrétienne de la guerre juste s'affine, marquée par l'œuvre de Francesco de Vitoria, théologien, enseignant à Salamanque, de 1526 à sa mort. Il est le premier à ne pas partir de la doctrine chrétienne de la guerre juste. Pour ce qui est de la guerre offensive, il se réfère à un ordre universel du monde. Il développe la conception d'une interdépendance des Etats, d'un bien commun de l'univers qui constitue à ses yeux la norme ultime. « Si une guerre est utile à une seule province ou à un seul Etat mais doit entraîner de grands dommages pour le monde entier..., j'estime qu'une telle guerre est injuste ». Il rompt avec la doctrine scolastique qui, dans une guerre, assimilait un des partenaires à un juge et l'autre à un malfaiteur, faisant de l'agression du premier à la fois une réparation et une exécution de justice. Plus que de guerre juste, il parle de guerre injuste et se préoccupe du sort des populations civiles. Sa conception est, peut-être, la première approche de ce qui fait aujourd'hui le droit humanitaire international, dernier rempart à la folie meurtrière des hommes, mais nous savons depuis que les princes se rient des sages.

Esther M'Benga ■

La lettre du Forum de Delphes

Directeur de la publication :

Madjid Bouzar

Directrice de la rédaction :

Sophia Mappa

Comité de Rédaction : Pierre

Bauby, Jean-François Médard,

Anne Salmon

Breves : Esther M'Benga

Réalisation : Didier Capart

Imprimerie : Arzeau-Vignal -

39, rue des Boulets, 75011 Paris

Commission Paritaire :

75410AS

ISSN : 1252-5960

Avec le concours de la C.C.E.